EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20261014-2026_051-DE

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le huit octobre deux mille vingt-six, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 18
Date d'affichage des délibérations : le 19.10.2026

Présents : M. CHÉREL, maire, M. DELANOË, M. HÉLIGON (arrivé à 19h35), Mme SALLOU, adjoints, M. BERNARD, Mme BOHUON, M. BOUTHMY, Mme COHIGNAC, M. DIVET, Mme GIBOIRE, Mme GOUPIL, M. HIGNET, M. LEVILAIN, Mme PHILIPPE, Mme RENAULT, M. ROUVRAIS, Mme SALLOU
Absentes excusées : Mme PELTIER, Mme RAMAGE
Pouvoir : Mme PELTIER à Mme SALLOU

Mme BOHUON a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2026-051 – ADG – BIBLIOTHÈQUE – NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le dernier règlement intérieur de la bibliothèque municipale du Chat'Pitre a été adopté en février 2019 et a pour objet de définir les conditions de prêt et d'utilisation des ouvrages de la bibliothèque ainsi que les droits et obligations du public et des usagers.

Afin d'actualiser et de compléter ce document, il vous est proposé d'adopter des modifications portant notamment sur la gestion des livres perdus ou non restitués, la notion de gratuité pour l'inscription et l'emprunt à la bibliothèque (mise en place depuis plusieurs années) ou bien encore l'augmentation du nombre de documents possibles à l'emprunt pour les usagers.

Le projet de règlement, qui a été présenté aux bénévoles de la bibliothèque, a été transmis, en amont, aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Pour extrait conforme
Le 16.10.2026
Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 19.10.2026
Le Maire,